

Transmis en Préfecture le : 15 NOV. 2022
N° Identifiant : 026-212600589-2022-208-DC-SCP-AU
Publié du 15 NOV. 2022 au 15 JAN. 2023

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2022-208-DC-SCP

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2185-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT que la commune a pour projet de faire procéder à des travaux de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 07/06/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP, imposant comme date limite de remise des offres le 04/07/2022,

CONSIDÉRANT que les lots n° 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont été attribués par diverses décisions antérieures,

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée dans les délais pour le lot n° 7 Doublages, cloisons : MEFTA BELOT (26100 Romans-sur-Isère),

CONSIDÉRANT que, pour le lot n° 7 après examen de la proposition susvisée, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, celle-ci apparaît économiquement avantageuse,

CONSIDÉRANT que ATELIER DE LA SYE CRESTOISE DE MENUISERIES, attributaire du lot n° 8 n'a pas justifié dans les délais qui lui étaient impartis de la régularisation de sa situation au regard des obligations en matière fiscale et sociale,

CONSIDÉRANT que, compte tenu de ce qui précède, le lot n° 8 Menuiseries intérieures ne peut donc pas lui être attribué, et s'agissant de la seule offre reçue pour ce lot, il convient de déclarer sans suite le lot n° 8 Menuiseries intérieures,

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 7 Doublages, cloisons de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

MEFTA BELOT
7 rue Jean Charcot
26100 ROMANS-SUR-ISÈRE

pour un montant de 123 352,46 € HT soit 148 022,95 € TTC.

Transmis en Préfecture le : 15 NOV. 2022
N° Identifiant : 026-212600589-20221115 -2022-208-DC-SCP-AU
Publié du 15 NOV. 2022 au 15 JAN. 2023

Article 2 : de déclarer sans suite le lot n° 8 Menuiseries intérieures de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON pour motif d'infructuosité, l'attributaire pressenti n'ayant pas justifié dans les délais qui lui étaient impartis de la régularisation de sa situation au regard des obligations en matière fiscale et sociale, et aucun autre pli n'ayant été reçu pour ce lot,

Article 3 : de modifier la décision n° 2022-190-DC-SCP, uniquement dans son article 3, en ce qu'elle attribue le lot n° 8 Menuiseries intérieures de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON à ATELIER DE LA SYE (26400 CREST).

Article 4 : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Recours gracieux auprès de Madame le Maire de Bourg-lès-Valence, pouvant être exercé dans un délai de 2 mois suivant la notification de la décision,
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative, pouvant être exercé dans un délai de 2 mois suivant la notification de la décision,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le
Le Maire

Marlène MOURIER

15 NOV. 2022

